



Zone de Police
Ans/Saint-Nicolas
5284

Conseil de Police du 22 janvier 2019 – Procès-verbal

Présents : M. G. PHILIPPIN, **Président du Collège et du Conseil de Police – Bourgmestre d’Ans**,
Mme V. MAES, **Membre du Collège et du Conseil de Police – Bourgmestre de Saint-Nicolas**,
MM. Walther HERBEN, Ahmed RASSILI, Pierre GIELEN, Rachid NAFRAK, Robert GROSCH,
Christophe KERSTEENS, Mmes Anne-Marie LIBON, Zoé Istaz Slangen et Funda DEMIRCI,
Membres du Conseil de Police ;
M. P. Girouille, **Chef de Zone f.f.**; M. F-J Santos Rey, **Secrétaire de zone ;**
Excusés : M. Julien Peters, Mme Rosa Terranova, Mme Sophie Burlet, M. Michele Alaimo, Mme
Concetta Cusumano , M. Samuel Duffrane, Mme Aynur Fidan, M. Hasan Malkoc, Mme Elvira
Miccoli et M. Filippo Zito, **Membres du Conseil de Police.**

La séance est ouverte à 18 h 30.

SEANCE PUBLIQUE

1. Correspondance et communications

M. Philippin attire l’attention des conseillers sur le document qui leur est distribué et les invite à bien vouloir le compléter en y indiquant leur numéro de compte ainsi que leur numéro de registre national. Il s’agit de la fiche signalétique qui doit être transmise dûment complétée au secrétariat social de la police.

Il informe les conseillers que les élections des conseillers de police qui ont eu lieu le 3 décembre 2018, tant à Ans qu’à Saint-Nicolas, ont été partiellement validées par le collège provincial, par arrêté du 20 décembre 2018 pour les conseillers de Police élus par le Conseil communal d’Ans. Il s’agit d’en prendre acte.

Il cède la parole à M. Girouille, chef de zone ff, qui présente le fonctionnement de la zone de police y compris les statistiques de criminalité et les moyens et actions mis en œuvre. M. Girouille développe en particulier les sept fonctionnalités de base de la police locale et les modalités de recrutement.

Voir annexe 1.

2. Installation des conseillers de police.

M. Philippin explique qu’après vérification des règles d’incompatibilité, les pouvoirs des conseillers de police élus par le Conseil communal d’Ans sont validés. Après avoir prêté serment entre les mains de Mme Maes et cette dernière entre les mains de M. Philippin, il invite les conseillers présents (Walther HERBEN, Ahmed RASSILI, Pierre GIELEN, Rachid NAFRAK, Robert GROSCH, Christophe KERSTEENS, Anne-Marie LIBON, Zoé Istaz Slangen, Funda DEMIRCI) à prêter entre ses mains le serment suivant :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Il les déclare ensuite installés dans leurs fonctions de conseiller de police.

Le quorum étant atteint, il invite les conseillers à poursuivre l’examen de l’ordre du jour.

Voir annexe 2.

3. Approbation du Procès-verbal du Conseil de Police du 30 novembre 2018.

Le procès-verbal est approuvé.

4. Délégation de compétence relative au choix du mode de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services et à la fixation des conditions dans le cadre des limites décrétales.

M. Philippin propose au Conseil de police de déléguer au Collège de police, pour des dépenses relevant du budget ordinaire, sa compétence de choisir le mode de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services et d'en fixer les conditions.

Voir annexe 3. (à l'unanimité).

5. Finances / Vote d'un douzième provisoire pour le mois de février 2019.

M. Philippin invite le conseil à autoriser le Collège de Police à disposer d'un douzième des allocations correspondantes, portées au budget ordinaire de l'exercice 2018, pour engager et payer les dépenses strictement obligatoires, ainsi que les dépenses indispensables pour assurer le fonctionnement normal des différents services de police.

Voir annexe 4. (à l'unanimité).

6. Mandat de chef de corps de la zone de Police / Appel aux candidatures / Lancement de la procédure

M. Philippin explique qu'il s'agit de lancer la procédure pour le mandat de chef de corps.

Voir annexe 5. (à l'unanimité).

7. Personnel / Recrutement de deux inspecteurs principaux dans le cadre de la phase de mobilité 201901 – Choix du mode de sélection

M. Philippin explique qu'il s'agit de procéder au recrutement de deux inspecteurs principaux dans le cadre de la phase de mobilité 201901 avec comme mode de sélection l'interview Chef de Zone et l'organisation de tests d'aptitude éliminatoires. Il ne s'agit pas d'emplois spécialisés, aucune priorité n'est accordée aux « anciens bruxellois ». Une réserve de recrutement sera constituée. Voir annexe 6. (à l'unanimité).

HUIS CLOS

La séance est levée à 19H45.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire,

Le Président,

F-J Santos Rey

G. Philippin